



FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

POLITIQUE D'EXECUTION DANS LE CADRE DE LA GESTION DES OPCVM ET DES MANDATS INSTITUTIONNELS

Le 7 novembre 2007

Le présent document a pour but d'informer les porteurs ou actionnaires d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier ainsi que les mandants de Financière de l'Echiquier gérés par le service Gestion des OPCVM de sa politique d'exécution des ordres sur titres vifs sélectionnés par la société de gestion dans les portefeuilles .

Ce document a été établi en application des articles 314-69 à 314-75 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'article L 533-18 du code monétaire et financier.

1- Contexte réglementaire

En application de la réglementation en vigueur, la politique d'exécution des ordres définie par Financière de l'Echiquier a pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients ci après « la meilleure exécution » compte tenu du prix, du coût, de la rapidité, de la probabilité de l'exécution et du règlement livraison, de la nature des ordres ou de toutes autres considérations relatives à l'exécution.

Financière de l'Echiquier est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 91004, habilitée à gérer des OPCVM ou des mandats de gestion. Financière de l'Echiquier n'est pas membre de marché et n'exécute donc pas elle-même les ordres sur les marchés financiers. Elle les transmet obligatoirement à des intermédiaires agréés pour exécution sur les marchés. En conséquence la société de gestion a mis en place une politique de sélection des intermédiaires de marché.

Financière de l'Echiquier a demandé aux intermédiaires d'être catégorisé en tant que client professionnel afin qu'ils lui fournissent « la meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter à ses clients.

2 - Application au sein de Financière de l'Echiquier

La société de gestion sélectionne les intermédiaires de marché auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats gérés par le service Gestion des OPCVM de la manière suivante :

- Périodicité :

Financière de l'Echiquier procède à l'évaluation des intermédiaires tous les semestres.

- Critères d'évaluations fixées par Financière de l'Echiquier :

- 1 - la capacité à trouver la liquidité (notamment négociation de blocs, liste de flux..) et la qualité de l'exécution des ordres

- 2 - l'aide à la rencontre avec les entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations (règlement livraison)
- 4 - la qualité de l'analyse et du support vente

Tous les intermédiaires auxquels Financière de l'Echiquier a recours ont un taux de courtage identique.

- Composition du comité de sélection :

Les gérants d'OPCVM (excepté le Président de la société)
Les analystes,
Les membres du service cellule de passation d'ordres
Le middle office.

- Méthode de répartition des brokers :

La revue biannuelle permet d'identifier :

- Un 1^{er} groupe composé des brokers dits "incontournables". Ce groupe représente environ 75% (+ou- 5%) des frais de courtage payés représentant un nombre de +/- 10 brokers. Aucun broker ne peut dépasser 30 % du total.
- Un 2^d groupe composé de brokers dits "occasionnels" représentant 25 % maximum (+ou- 5%) des frais de courtages versés annuellement. Aucun broker ne peut excéder 5 % du total.

Il convient de préciser que l'attribution de flux aux intermédiaires est aussi influencée par le pays du titre faisant l'objet d'une exécution compte tenu des spécificités locales et de leur accès aux titres du pays concerné.

-Lieux d'exécution des ordres :

Financière de l'Echiquier a autorisé ses intermédiaires de marché à traiter les ordres vers l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution ». Il s'agit des marchés réglementés tels qu'Euronext, des marchés organisés en fonctionnement régulier (marché libre ou Alternext), des plates formes multilatérales de négociation ou d'internalisateurs systématiques.

4 - L'engagement de Financière de l'Echiquier

Financière de l'Echiquier procédera à la mise à jour de sa politique d'exécution sur son site internet à chaque modification.
